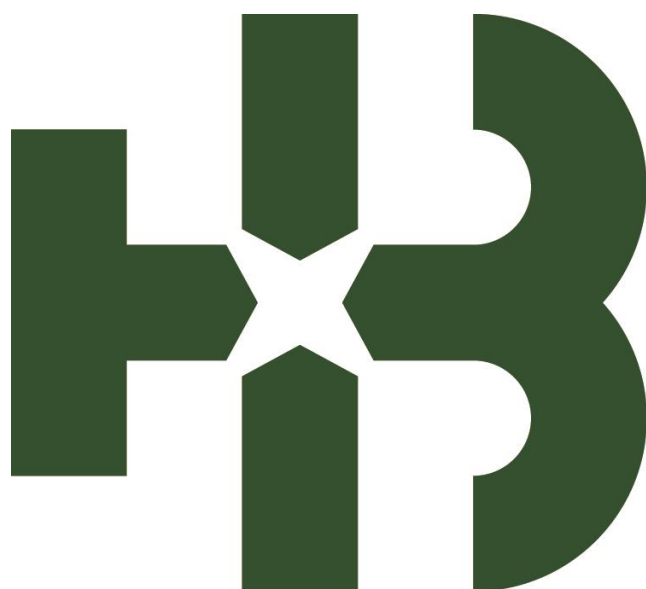


APPEL A PROJETS 2024

Aide aux associations

Faire des loisirs de pleine nature un
vecteur d'attractivité de la destination
des Pyrénées béarnaises



HAUTBÉARN ✖
communauté de communes

CAHIER DES CHARGES

Clôture des candidatures : dimanche 5 mai

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Contexte :

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la compétence intercommunale « Soutien aux associations œuvrant pour le développement de l'offre de loisirs de pleine nature et répondant aux axes stratégiques de la politique touristique ».

La stratégie touristique de la Communauté de Communes du Haut-Béarn ambitionne de « faire de ses filières et de leurs spécificités des éléments d'attractivité de la destination des Pyrénées béarnaises ».

Les principales filières sont : les activités de pleine nature, la montagne en hiver, l'agrotourisme/le pastoralisme et le patrimoine.

La configuration géographique du Haut-Béarn en fait un espace particulièrement propice à la pratique de tous types d'activités de pleine nature, toute l'année. Cette diversité d'activités constitue un élément majeur d'attractivité de la destination des Pyrénées béarnaises. La randonnée à pied est l'activité la plus pratiquée par les visiteurs, mais d'autres activités connaissent déjà un fort développement (vélo, VTT...) d'autres dans une moindre mesure mais qui sont complémentaires, enfin des activités qui présentent un vrai potentiel.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn a réalisé de nombreux aménagements et poursuit la requalification d'équipements structurants : le Plan Local de Randonnée avec 116 itinéraires (71 pédestres, 36 VTT, 9 trail), l'Espace du Somport, le Fort du Portalet.... Elle s'est vue également attribuer le label de la Fédération Française de Cyclotourisme « Espace Cycloport » et « Site VTT » et a demandé le label de la Fédération Française de Cyclotourisme « territoire vélo ».

Ces loisirs de pleine nature sont également à considérer comme un moyen de découverte des patrimoines du territoire : savoir-faire, patrimoine naturel, patrimoine bâti,... mais également d'éducation à l'environnement pour tous types de publics.

Orientations de l'appel à projets :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn souhaite, à travers cet appel à projets, soutenir les associations ayant des projets contribuant à la structuration et à la valorisation de l'offre de loisirs de pleine nature, **et renforçant ainsi l'attractivité de la destination touristique des Pyrénées béarnaises.**

L'appel à projets privilégiera le financement d'un projet/d'un événement répondant aux objectifs définis dans notre plan de développement touristique :

- Conforter l'offre de randonnée, offre « cœur de marché »
- Faire de l'activité « trail » un produit touristique générateur de courts séjours
- Faire du territoire une « destination vélo » reconnue
- Développer et structurer l'offre de loisirs de pleine nature (pêche, eaux-vives, escalade, accrobranche....) en tant qu'élément différenciant du séjour
- Faire de l'offre de loisirs de pleine nature un moyen de découverte des patrimoines ou d'éducation à l'environnement.

Nature des projets éligibles :

- Événement,
- Aménagements de lieux de pratique,
- Achat de matériels ou équipements permettant de conforter ou développer une nouvelle activité (hors équipement individuel des pratiquants : VTT, baudriers, cordes, raquettes à neige, canoë ...),
- Développement de services en lien avec le développement de l'activité de loisirs de pleine nature.

Critères d'éligibilité :

- Le projet doit être sous maîtrise d'ouvrage d'une association loi 1901,
- Il doit être localisé sur le territoire du Haut-Béarn,
- Il doit répondre aux orientations indiquées ci-dessus,
- L'association ne peut présenter qu'un seul projet,
- Le projet doit présenter une part d'autofinancement d'au moins 20%.

Critères de sélection :

Les projets seront étudiés selon les critères suivants :

- La pertinence du projet vis-à-vis des orientations du schéma de développement touristique du Haut-Béarn,
- Les impacts du projet en termes de retombées médiatiques (notoriété du territoire) et économiques (nuitées générées...),
- Le degré de mobilisation d'acteurs locaux/partenaires,
- Le développement d'une offre adaptée aux personnes en situation de handicap,
- L'inscription dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, prenant en compte l'impact environnement et/ou social du projet,
- La recherche d'innovation dans les différents aspects du projet,
- La pertinence du budget prévisionnel au regard de la dimension du projet.

MODALITES DE CANDIDATURE

Composition du dossier de candidature :

- Un courrier de candidature à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn
- Le formulaire de demande de subventions dédié aux associations (CERFA n°12156*06) présentant l'association, le projet de façon détaillée et son budget prévisionnel.

Calendrier :

- 12 avril 2024 : lancement de l'appel à projets par mailing et le site internet de la CCHB.
- 5 mai 2024 : Fin des candidatures.
- Commission de sélection des dossiers : semaine 19 ou 20.

Remise des candidatures

Les dossiers devront être envoyés avant **le 5 mai 2024** à l'adresse mail suivante :
laure.noussitou@hautbearn.fr.

Renseignements :

Laure Noussitou
Tél. 07 77 14 30 20.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour recevoir la subvention, l'association « maitre d'ouvrage » devra envoyer par mail à Laure Noussitou les éléments ci-dessous **avant le 22 novembre 2024** :

- Un courrier de demande de versement de la subvention,
- le rapport moral et financier de l'année en cours ou à défaut N-1, ainsi que l'approbation des comptes de ce même exercice,
- la présentation d'un bilan final de l'action, qualitatif et financier, ou à défaut l'attestation de commencement de l'action avec budget définitif,
- un RIB.